

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017

ETAIENT PRESENTS : Mr Yannick NISON - Mme Annette LECOEVRE – Mme Joëlle DUFLOT - Mr André DESMEDT - Mme Véronique WILLEMS – Mme Stéphanie DUSAUSOIS – Mr Frédéric LARGILLIERE - Mr Richard DELACROIX - Mr Michel DELCROIX – Mr Jacques WOLFER – Mr Bruno BUEMI – Mme Lydie DEBLONDE - Mme Natacha LHEUREUX – Mme Muriel STIEVENARD - Mme Catherine DERONNE - Mr Franck VERDIERE - Melle Anne LARGILLER – Mr Jean-Marc MOLLET.

ETAIENT ABSENTS : Mr Claude KUBICZEK – Mr Andy VERDIERE - Mr Claude DHONT - Mme Annie WAETERLOOS – Mr Gaston AUBURSIN – Mr Olivier LUTUN – Mme Carole MAYENCE – Mme Nadine BONNET - Mme Peggy MOREAU.

ONT DONNE PROCURATION : Mr Claude KUBICZEK à Mr André DESMEDT.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée Madame DEBLONDE Lydie, nouvelle conseillère municipale en remplacement de Madame KAWCZYNSKI Nathalie, conseillère municipale démissionnaire. Il lui souhaite la bienvenue.

APPROBATION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

Madame DEBLONDE Lydie, nouvelle conseillère municipale, n'a pas participé au vote.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 13 Avril 2017 a été approuvé à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Véronique WILLEMS afin de présenter le projet de délibération pour le fonctionnement du CLSH 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son avis au fonctionnement et au recrutement du Centre de Loisirs sans hébergement 2017 dont détail ci-dessous :

Période de fonctionnement : du 10 Juillet au 4 Août 2017
Les enfants sont accueillis au centre le 10 juillet 2017

Le directeur et les animateurs commenceront le 10 juillet 2017
Capacité d'accueil : 255 enfants de 3 ans à 16 ans
Nombre prévisionnel de jours de fonctionnement : 19 jours
Heures d'ouverture : 9 h – 17 h
Garderie le matin et le soir : 7 h – 9 h / 17 h – 19 h

Organigramme : 1 Directeur – 1 Directeur Adjoint
Entre 20 et 25 animateurs à temps complet
2 agents de service
Temps de Travail : 35 h/semaine (140 h maximum)

Le Conseil Municipal, après délibération, donne un avis favorable pour le fonctionnement et le recrutement du CLSH 2017.

Intervenant : Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du groupe « Agir ensemble autrement » qui a décidé de ne pas participer à ce Conseil Municipal.

« Suite à la convocation du conseil que nous avons tous reçu comme d'habitude à la limite des délais réglementaires, nous nous sommes réunis ce soir afin de débattre sur l'opportunité de siéger à ce conseil dont le seul objet est le Centre de loisirs 2017. A l'unanimité, nous avons décidé de ne pas participer à ce conseil et nous tenons à motiver cette position.

1) Encore une fois, le Conseil est convoqué pour adopter un certain nombre de décisions alors que la Commission en charge du centre de loisirs ne s'est même pas réunie au préalable. Cela commence à devenir une pratique systématique (rappelez-vous du débat d'orientation budgétaire de février de cette année) et nous ne pouvons y adhérer. En effet ces commissions sont là pour justement débattre de ce qui va être proposé au Conseil. Or, chez nous, elles sont totalement fictives et ne servent qu'à se donner bonne conscience au cas où...

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil est convoqué pour voter les tarifs du Centre de Loisirs et le séjour aux Grangettes. Concernant le projet et les activités du Centre, Madame WILLEMS Véronique, faute de temps, travaille actuellement sur le projet, elle soumettra celui-ci à la réunion de la commission loisirs.

2) Les délibérations qui nous sont proposées nous invitent à autoriser notre exécutif à recruter en vue du Centre de Loisirs de cette année. Or, tout le monde a déjà été recruté, animateurs comme directeur et on peut se poser la question de l'opportunité de donner notre aval alors que tout est déjà fait. Encore une fois, le Conseil n'est qu'une simple chambre d'enregistrement de décisions déjà prises en amont...

La délibération proposée concernant le personnel à recruter en vue du Centre de Loisirs de cette année est la confirmation du nombre de personnes à embaucher pour faire fonctionner le centre.

3) Les documents fournis ne font état à aucun moment d'un quelconque budget prévisionnel pour notre Centre de loisirs. La moindre des choses était de nous donner des informations, même indicatives, sur le budget qui sera alloué au Centre de Loisirs de cette année. Or, encore une fois, nous sommes dans le flou le plus total et nous pouvons compter sur une gestion au

jour le jour, ce qui risque d'irriter fortement le nouveau directeur : rappelons-nous que celui de 2016 se plaignait de ne pas savoir de quel budget il disposait et qu'il devait même faire attention à ne pas trop donner de biscuits au goûter : tels sont les propos qu'il a pu tenir devant notre Conseil.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Directeur du Centre a toujours eu les crédits nécessaires pour faire fonctionner son centre et que personne ne peut se plaindre et qu'il a toujours eu satisfaction aux demandes. Concernant le budget prévisionnel, il laisse la parole à Monsieur André DESMEDT. Celui-ci précise que le budget de cette année pour le Centre de Loisirs et le séjour aux Grangettes est plus élevé que celui de l'an dernier.

4) Les Grangettes pour la 3^{ème} année consécutive, nous proposons la même chose à nos ados. C'est sûr c'est facile à organiser dans la mesure où c'est la ville d'Hornaing qui est aux commandes de ce centre et nous n'avons qu'à inscrire nos enfants en plus des leurs. Néanmoins, cela devient un peu lassant et nous sommes sûrs que nos ados aimeraient bien découvrir autre chose. Il n'est quand même pas difficile d'organiser une semaine sur notre côte : ce ne sont pas les structures d'accueil qui manquent.

Monsieur le Maire précise que pour le séjour aux Grangettes, ce ne sont pas les mêmes ados qui participent au voyage et précise que l'on peut toujours voir mieux mais il y aura un coût supplémentaire pour les parents.

TARIF DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2017

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le tableau concernant les tarifs du Centre de Loisirs de Juillet et Août 2017 :

	1 à 2 enfants (même famille)	3 enfants et + (même famille)
Tranche 1 – Foyer non imposable	25 € la semaine	22 € la semaine
Tranche 2 – Foyer imposable (impôts < 1 000 €)	30 € la semaine	28 € la semaine
Tranche 3 – Foyer imposable (impôts égal ou > 1 000 €)	35 € la semaine	33 € la semaine
Extérieurs	103 € la semaine	100 € la semaine

Le Conseil Municipal, après délibération, donne à l'unanimité un avis favorable à la tarification du Centre de Loisirs 2017.

SEJOUR ET TARIF POUR LES GRANGETTES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un séjour aux « Grangettes » en pension complète pour un groupe de 40 enfants du Centre de Loisirs du Dimanche 23 Juillet au Vendredi 28 Juillet 2017 soit 6 jours au centre permanent de loisirs et découverte.

TARIF	PAR ENFANT
Tranche 1 - Foyer non imposable	180 €
Tranche 2 – Foyer imposable (impôts < 1 000 €)	200 €
Tranche 3 – Foyer imposable (impôts égal ou > 1 000 €)	220 €
Extérieurs	320 €

Le Conseil Municipal, après délibération, donne un avis favorable pour le séjour aux « Grangettes » du Dimanche 23 Juillet au Vendredi 28 Juillet 2017 ainsi que pour le tarif fixé ci-dessus.

Intervenant : Monsieur MOLLET Jean-Marc fait remarquer que l'an prochain, il serait bien dans la mesure du possible d'envisager de changer de lieu pour la colonie.
Madame DUSAUSSOIS précise que l'an prochain d'autres destinations seront étudiées et soumises à l'avis de tous.